

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2013.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORANDI, 1^{er} adjoint au maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2013.

Présents : Patricia ALTHERR, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST donne procuration à Jean-Charles MORANDI, Christophe BRULHART donne procuration à Claude CHAPPUIS.

Absent : David PERAY.

Secrétaire de séance : Eliane DALLEMAGNE.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Anna DOUDOU accepte la fonction de secrétaire de séance.

Délibérations

Délibération n°69-2013

Objet : Bibliothèque – marchés de travaux : attribution des lots.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Il est rappelé au Conseil municipal que la procédure de consultation des entreprises de travaux pour l'extension et la rénovation de la bibliothèque a débuté le 4 octobre 2013.

Le marché a ensuite été relancé le 29 novembre 2013 pour plusieurs lots (les lots 4, 6, 7, 9, 10 et 12) déclarés infructueux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 octobre 2013, le 16 octobre 2013, le 2 décembre 2013 et le 16 décembre 2013.

Elle a retenu les offres suivantes :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT (HT) (hors options)
1	Démolition/Terrassement/VRD	Eiffage Construction Chablais service	26 000 €
2	Maçonnerie/Gros Oeuvre	Eiffage Construction Chablais service	34 000 €
3	Structure métallique	Metal-ix	8 387,90 €
4	Charpente	Eiffage Construction Chablais service	86 542,94 €
5	Menuiseries extérieures et portes auto	L'atelier de la menuiserie	9 035 €
6	Menuiseries intérieures	Pas d'offres	
7	Plâtrerie	Poncet	23 114,22 €
8	Revêtement du sol	Cazajous Décor	13 133,40 €
9	Carrelage Faïence	Eiffage Construction Chablais service	1 750 €
10	Peinture	Poncet	15 001,03 €
11	Electricité	SPIE Sud-Est	19 764,79 €
12	CVS	Ventimeca	37 060,68 €

Le lot 6 a été déclaré infructueux et est remis en consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la déclaration de lot infructueux et la relance du lot 6,

AUTORISE la passation des marchés mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés.

Débat : Pierre CUZIN présente la délibération. Le total des lots est de 273 789,96€ (sans le lot 6). On devrait être à environ 310 000€ HT au total. Jean-Charles MORANDI répond que ces chiffres sont bien inscrits au budget (381 600€). On avait voté 318 000€ HT, on est donc dans les chiffres prévus.

19h40 : Arrivée de Christian JOLIE.

Anna DOUDOU dit que les meubles ne sont pas compris car ils devraient être financés par la lecture publique. Pierre CUZIN dit que 6 ou 7 entreprises ont retirés le dossier pour le lot 6 mais n'ont pas candidaté. Eliane DALLEMAGNE demande comment on va faire ? Pierre CUZIN répond qu'on recherche actuellement des entreprises pour le lot 6. Claude CHAPPUIS souhaite préciser que les entreprises n'ont pas été choisies au moins disant, tous les critères ont été étudiés.

Délibération n°70-2013

Objet : Approbation du devis NBM

Cette délibération annule et remplace la délibération n°54-2013,

Afin d'enregistrer et de gérer l'ensemble des données informatiques de la mairie de Challex, le secrétariat dispose d'un serveur avec des cassettes enregistrant les données, chaque jour. Le contrat de location pour ce serveur avait été conclu du 01/10/2009 au 30/09/2013 pour un montant de 507,36€ par trimestre sur 16 trimestres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le devis envoyé par NBM concernant la mise en place d'un nouveau contrat de location pour l'installation d'un nouveau serveur.

Ce devis concerne l'installation d'un nouveau serveur avec les logiciels nécessaires ainsi que la main d'œuvre et le financement via CORHOFI.

La facture ne sera pas payée directement pour une somme de 8 836,08€ HT. Les paiements seront versés chaque trimestre (pendant 36 mois) pour une somme de 736,34€ HT. Un contrat de location sera passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ le devis NBM.**
- **AUTORISE le Maire à signer le devis NBM et à signer le contrat de location.**

Débat : Jean-Charles MORANDI explique la délibération, il a fallu repasser ce devis car les chiffres ont été modifiés suite à une erreur du secrétariat et de NBM. Charlotte BREUILH précise qu'il y a eu des problèmes avec le financement via Corhofi. Christian JOLIE demande quelle est la différence de coût ? Charlotte BREUILH répond qu'il s'agit de 400€ de plus sur le total. Jean-Charles MORANDI ajoute que cela fait 11€ de plus par mois.

Délibération n°71-2013

Objet : Décision modificative budgétaire n°17

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Il manque 30€ sur l'article 2033-332 afin de payer les annonces légales diffusées dans le cadre du marché public pour la rénovation de la bibliothèque (opération 332), il est proposé de les prendre sur l'article « constructions » de la rénovation de la bibliothèque au 2313-332.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313-332	Constructions	-30,00	
2033-332	Frais d'insertion	30,00	
	Total	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.**

Débat : Jean-Charles MORANDI explique qu'il y a eu une erreur de 30€ sur la délibération de 2 décembre Patricia ALTHERR demande ce que signifie la ligne « constructions » ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il s'agit de la ligne consacrée au projet bibliothèque, « 332 » étant l'opération bibliothèque. Patricia ALTHERR précise qu'elle vérifie qu'il ne prend pas d'argent sur la ligne de la salle des fêtes.

Prochaine réunion du Conseil le 6 janvier 2014 à 19h30.

La séance est levée à 19H46.